



# CIRCULAIRE N°1

Année Scolaire 2026/2027

Chers parents bonjour,

J'espère que vous avez passé un bel été et de bonnes vacances. Je souhaite la bienvenue à toutes les nouvelles familles et tous les nouveaux élèves.

A quelques jours de la rentrée scolaire, voici quelques informations importantes à prendre en compte.

## Lundi 31 août : pré-rentrée



Afin de reprendre en douceur, et d'avoir un premier contact avec les enseignants, les familles (parents et enfants), pourront, si elles le souhaitent, venir faire une prérentrée à l'école le **lundi 31 août entre 16h et 17h. (Ce n'est pas une obligation).**

Les listes de classes seront affichées sous le préau. Les enfants pourront en profiter pour déposer leur matériel dans leurs classes.

**Le secrétariat sera ouvert de 16h à 16h45 pour les familles qui souhaitent acheter des tickets de cantine ou de garderie.**

Rappel tarif : 5 € le repas (si achat par carnet de 10 tickets) ou 5,70 € le ticket à l'unité.



## Rentrée des classes : mardi 1<sup>er</sup> septembre

Pour lancer cette nouvelle année scolaire, l'équipe enseignante et moi-même vous proposons un **accueil-café le jour de la rentrée de 8h20 à 9h** sous le préau de l'école. Toutes les familles y sont conviées.

**Les élèves des classes de maternelle (de la TPS à la GS) devront être accompagnés par leurs familles avant ou après ce temps d'accueil.** Les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2) resteront dans la cour de récréation jusqu'à 8h50 puis après l'appel, se rendront dans leurs classes respectives avec leurs enseignants.



## Garderie

Si besoin, votre enfant pourra être déposé à la garderie dès le jour de la rentrée.

En revanche, à partir de la rentrée tous les paiements ou achats de tickets se feront exclusivement au secrétariat auprès de Catherine.

Horaires : 7h30/8h20 et 16h30/18h

Tarif : 0,50 €/ ¼ d'heure



## Organisation pédagogique



**Mme NIZAN Hélène** : cheffe d'établissement en enseignante en CM2 un jour/semaine

TPS/PS : **Mme BOULY** Gaëlle  
**Mme COTTEL Nadège** (le lundi)

CE1 : **Mme MONY** Gaëlle

PS/MS : **Mme ANISIEWICZ VINCENT** Isabelle

CE2 : **Mme GRZYCH** Mélanie

GS : **Mme CHASSIN** Laurence

CM1 : **M FOURNIER** Wilfried

|                                                                                                    |                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mme RYCKEBUSCH</b> Mathilde ( <i>jeudi après-midi</i> )                                         |                                                                                                                                                    |
| CPF : <b>Mme FOURNIER</b> Florence<br><i>remplacée en septembre par <b>Mme CLOCHARD</b> Hélène</i> | CM2 : <b>Mme BOUTE</b> Laëtitia ( <i>jeudi et vendredi</i> ), <b>Mme RENZI</b> Aurélie ( <i>lundi</i> ) & <b>Mme NIZAN</b> Hélène ( <i>mardi</i> ) |
| CP/CE1 : <b>Mme CAPPELE</b> Sophie                                                                 | Dispositif ULIS : <b>Mme BIZERAY</b> Sophie                                                                                                        |

Enseignante spécialisée : **Mme ARBANE Nora**

Je compte sur les familles pour réserver le meilleur accueil aux nouvelles enseignantes.



## Justificatif de domicile

La municipalité de Boulogne-sur-Mer nous demande de lui fournir les justificatifs de domicile de nos élèves boulonnais.

Par conséquent, nous avons besoin de votre collaboration. **Merci de nous fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.** (*exemple : facture d'énergie, de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer...*).

- **Pour les parents qui vivent sous le même toit** : fournir un justificatif avec les deux noms ou deux justificatifs à la même adresse.
- **Pour les parents séparés** : fournir un justificatif pour chaque parent (même si l'un des 2 parents ne résident pas sur la commune de Boulogne-sur-Mer).

## Goûters

Les goûters sont tolérés le matin à l'école, surtout pour les élèves qui ne déjeunent pas. Si votre n'en n'a pas besoin, il est inutile d'en glisser un dans son sac.

Seuls sont autorisés les goûters suivants : *fruits, compotes, briquettes de lait, fromage, yaourts et yaourts à boire*. **Tous les autres goûters sont strictement interdits.**



**La seule boisson autorisée à l'école est l'eau plate.**

## Païement des fournitures

Rappel : pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de régler les fournitures scolaires de votre enfant.

Date limite de paiement : lundi 14 septembre 2026.

**52 € pour les élèves de maternelle et 57 € pour les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2)**

Au plaisir de retrouver petits et grands,

Mme NIZAN Hélène